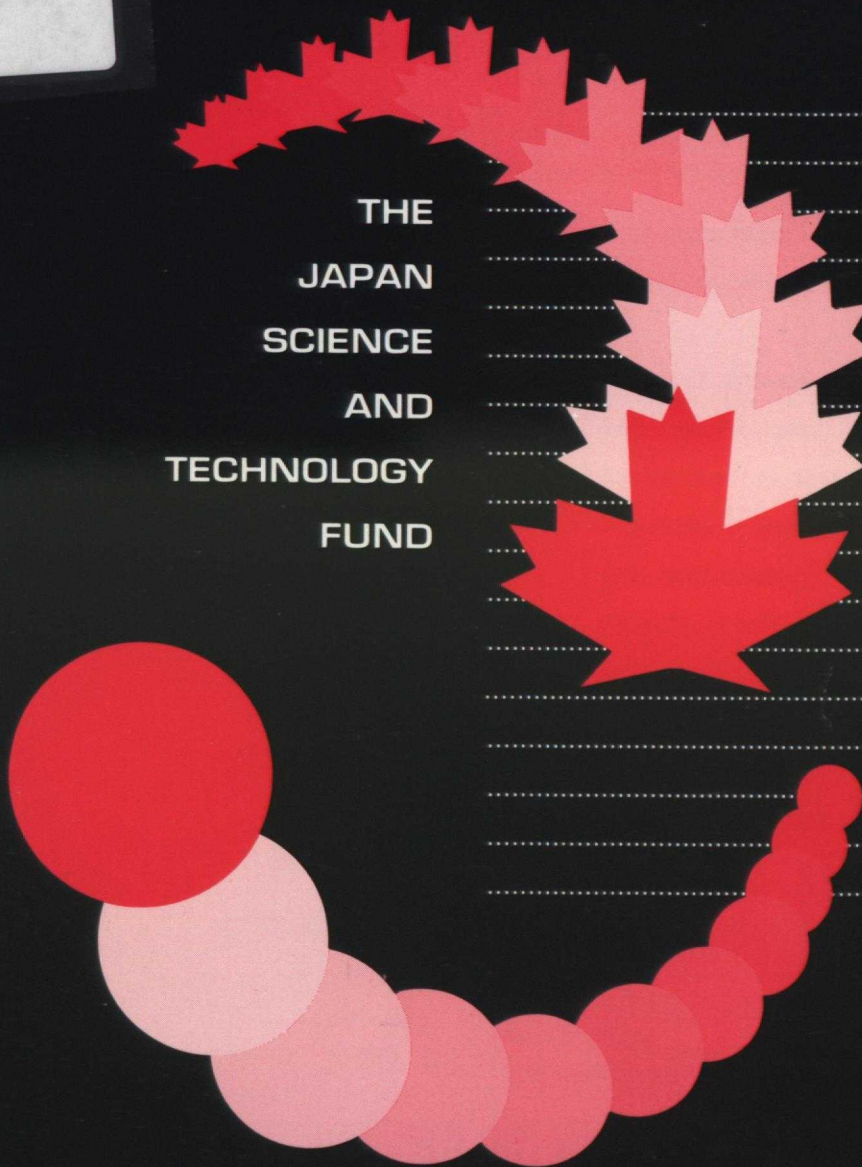


doc  
CA1  
EA432  
90J16  
EXF

THE  
JAPAN  
SCIENCE  
AND  
TECHNOLOGY  
FUND



Canada

.62368791 (E)  
.62368808 (F)

THE  
JAPAN  
SCIENCE  
AND  
TECHNOLOGY  
FUND

A Government  
of Canada Program

External Affairs  
and International  
Trade Canada and  
Industry, Science  
and Technology  
Canada in collabo-  
ration with the  
Natural Sciences  
and Engineering  
Research Council

NON - CIRCULATING 1  
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

MAY 27 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

43-259-260

## ***The Japan Science and Technology Fund***

In 1989 the Government of Canada announced a dynamic new strategy to strengthen Canada's position in a rapidly changing international economy. This strategy, called "Going Global," involves an integrated approach to international trade, science and technology and investment. The new strategy will more properly reflect Canada's economic priorities — and with them, the interests of Canadian industry.

The Japan Science and Technology Fund (JSTF) is a principal element of "Going Global." At present, the level of Canadian research collaboration with Japan does not fully reflect either Japan's technological capabilities or its importance to Canada as a trade partner. Accordingly, the fund was created to enhance Canada's scientific and technological base by expanding mutually beneficial collaboration with Japan. It will, in part, overcome barriers to enhanced collaboration that stem from language and cultural differences and the high cost of doing business in Japan.

The JSTF is jointly managed by External Affairs and International Trade Canada (EAITC) and Industry, Science and Technology Canada (ISTC) and delivered in collaboration with the

Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC). The Fund will promote joint technological development and help to create strategic partnerships in many sectors of domestic priority. Its primary objectives are to:

- increase the participation of Canadian scientists and engineers in relevant world-class Japanese research-and-technology development programs and projects;
- train highly qualified personnel in state-of-the-art Japanese research facilities and thereby fill identified gaps in Canada's scientific and technological capabilities;
- facilitate access to Japanese technologies and industrial laboratories considered important to the competitiveness of Canadian industry; and
- collaborate in research, standards setting and similar initiatives to facilitate exports to Japan.

The JSTF encourages activities that are part of longer-term strategies within Canadian research organizations. Such strategies should have clearly identified Japan as the principal source of research collaboration, leading, where relevant, to new industrial technologies of benefit to Canada.

***Who can apply?***

The JSTF is open to Canadian scientists and engineers, including non-Canadian permanent residents and Canadian research organizations, from industry, universities and government.

Applications are reviewed approximately every two to three months.

## ***Eligible activities***

The Fund supports activity across the research spectrum — from basic science in universities to high-risk commercial development in industry. Eligible activities include:

■ **Researcher visits** of up to four weeks (by individual researchers) to Japanese institutions or companies, to initiate co-operative activity or to substantially enhance existing co-operation. Such visits should not be exploratory, but must demonstrably be the next logical step toward the development of collaborative activity.

Applicants should describe the history of contact between the Canadian and Japanese researchers and/or institutions, including exchange of research or program information.

■ **Research exchanges** where Canadian researchers work in Japanese private-sector, university or government research facilities, for 6 to 18 months. Supplementary financial assistance may in some cases be provided to post-doctoral researchers participating in a Japanese-funded exchange program.

All applicants should first assess their eligibility for, and make appropriate use of, existing Japanese-funded research fellowship programs. Such programs include fellowships offered by the Science and Technology Agency of Japan and the Japan Society for the Promotion of Science and are administered in Canada through the Natural Sciences and Engineering Research Council.

■ **The Canadian component of new or expanded bilateral research and development projects.**

■ **Japanese language training** for Canadian researchers with confirmed exchanges/long-term visits (minimum six months) to Japanese research facilities and for principal researchers in JSTF-funded collaborative projects. For exchanges, training must be taken prior to departure for Japan.

■ **Infrastructure support** is available for Canadian research associations to develop closer links with their Japanese counterparts, and for activities to disseminate research results and knowledge gained of Japanese research activities.

To receive support, eligible activities must be demonstrably part of a larger, ongoing, strategically directed set of activities. In the case of **basic and applied research**, the proposed project or alliance should relate to a departmental or institutional research plan. **Private-sector** projects should relate to an overall corporate strategy.

Projects *not* eligible include those that:

- would proceed without government assistance; or
- would be more appropriately supported under other government programs.



## **Funding**

The Japan Science and Technology Fund provides up to 50 per cent support for eligible expenditures within approved activities. University applicants may be eligible for up to 75 per cent support. Maximum contributions for individual joint projects are \$350 000. Researchers approved for language training will receive funding for up to nine weeks' full-time intensive language training (or the equivalent).

### ***Eligible expenditures***

All direct costs related to the collaboration are eligible expenditures *with the following limitations*:

1. Equipment costs may be pro-rated on the basis of useful life and potential other uses.
2. Not covered are overhead or indirect costs, including building costs, legal and management fees and university and government researcher salaries (salaries for industry researchers may be included as eligible expenditures).



- description of proposed activity, including names and curricula vitae of principal researchers;
- how proposed activity relates to the ongoing activities and longer-term planning and objectives of the applicant's institute, company or research program;
- anticipated benefits to Canada of collaboration;
- Japanese counterpart researcher, institution or company and their roles in the proposed activity;
- timetable for collaborative activity;
- anticipated follow-up; and
- breakdown of total estimated Canadian costs.

### ***Assessment criteria***

The following general criteria apply to all applications, as appropriate:

- scientific excellence of the applicant and the research project;
- relevance of the activity to the objectives of the Fund;
- anticipated benefits;
- extent to which the proposed collaborative activity is part of an individual's or research team's priorities, or an institution's or company's mandate and longer-term corporate objectives, including those for international collaboration;
- extent of the Japanese contribution to the project;
- potential for commercial or industrial development in Canada resulting from activity;

- extent to which matching funds are available from non-federal sources;
- extent of private sector involvement;
- where commercial confidentiality is not a factor, extent to which a broader Canadian research network can benefit from the proposed activity (diffusion of research results).

**Note:** particular attention will be given to proposals that bring together researchers from different sectors of the Canadian research community.

Where appropriate, activity supported by the JSTF should reflect or build upon other government policies and programs (i.e., the Strategic Technologies Program of Industry Science and Technology Canada and the Federal Networks of Centres of Excellence). Adequate consideration should be given to the protection of intellectual property brought to, and developed within, the collaboration.

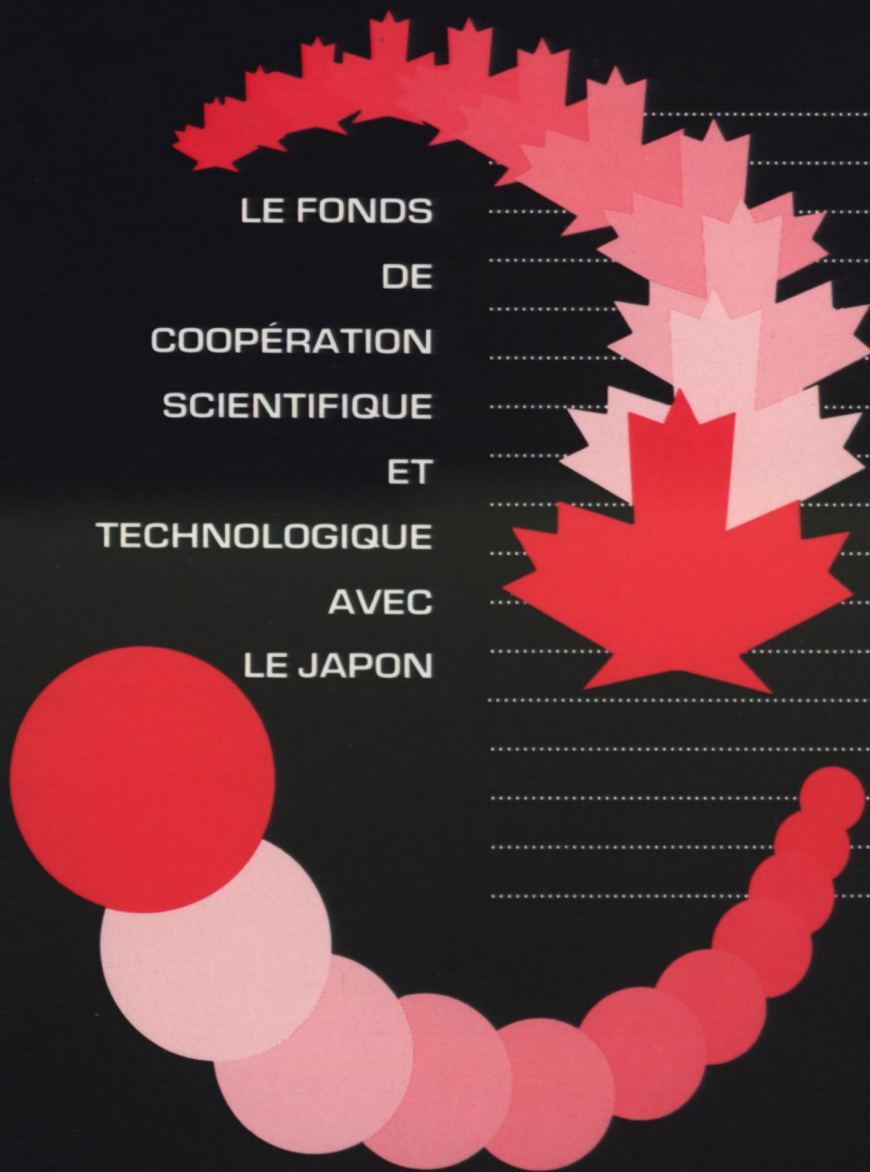
***Applications and enquiries should be  
addressed to the following offices:***

*Federal and Provincial Government Applications*  
External Affairs and International Trade Canada  
North Asia Relations Division (PNR)  
Japan Science and Technology Fund  
125 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario  
K1A 0G2  
Tel: (613) 996-0980

*Industry Applications*  
Industry, Science and Technology Canada  
Planning, Co-ordination and Control Branch  
Industry and Technology Sector  
235 Queen Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0H5  
Tel: (613) 954-2914

*University Applications*  
International Programs  
Natural Sciences and Engineering  
Research Council  
200 Kent Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 1H5  
Tel: (613) 992-9169

LE FONDS  
DE  
COOPÉRATION  
SCIENTIFIQUE  
ET  
TECHNOLOGIQUE  
AVEC  
LE JAPON



Canada

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20074865 8

DOCS  
CA1 EA432 90J16 EXF  
The Japan Science and Technology  
Fund : a Government of Canada  
program  
43259260

**LE FONDS  
DE  
COOPÉRATION  
SCIENTIFIQUE  
ET  
TECHNOLOGIQUE  
AVEC  
LE JAPON**

---

**Un Programme  
du Gouvernement  
du Canada**

**Affaires extérieures  
et Commerce  
extérieur Canada  
et Industrie,  
Sciences et  
Technologie Canada  
en collaboration  
avec le Conseil  
de recherches  
en sciences  
naturelles et  
en génie**

43-254-267



**Gouvernement  
du Canada**

**Government  
of Canada**



***Le Fonds de coopération scientifique et  
technologique avec le Japon***

En 1989, le gouvernement du Canada a annoncé l'adoption d'une nouvelle stratégie dynamique pour renforcer la position du Canada dans un contexte économique international en évolution rapide. La stratégie a été baptisée «Horizon Le Monde» et elle propose d'aborder le commerce international, la science, la technologie et l'investissement dans une perspective intégrée. La nouvelle stratégie traduira plus judicieusement les priorités économiques du Canada, et partant, les intérêts de l'industrie canadienne.

Le Fonds de coopération scientifique et technologique avec le Japon (FSTJ) représente un élément clef de la stratégie «Horizon Le Monde». À l'heure actuelle, le degré de collaboration canado-japonaise en matière de recherche ne correspond parfaitement ni aux capacités technologiques nippones, ni à l'importance du Japon pour le Canada en tant que partenaire commercial. C'est pourquoi on a créé le Fonds pour améliorer les compétences scientifiques et technologiques du Canada, en intensifiant la collaboration avec le Japon d'une manière qui soit bénéfique aux deux pays. Le Fonds contribuera à abolir les obstacles à une meilleure collaboration, qui découlent des différences linguistiques et culturelles et des frais élevés à subir pour faire affaire au Japon.

Le FSTJ est administré conjointement par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) et Industrie,

Sciences et Technologie Canada (ISTC), en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). Le Fonds aura pour objet de promouvoir le développement technologique de part et d'autre et d'aider à créer des associations stratégiques dans de nombreux secteurs prépondérants au Canada. Les principaux objectifs du Fonds s'énoncent comme suit :

- accroître la participation des scientifiques et ingénieurs canadiens aux programmes et projets japonais pertinents de calibre mondial, en matière de recherche et de développement de la technologie;
- former des personnes très compétentes dans des installations japonaises ultra-modernes de recherche et remédier ainsi à des lacunes connues dans les capacités du Canada en matière scientifique et technologique;
- faciliter l'accès aux technologies et aux laboratoires industriels japonais, que l'on estime importants pour garantir la compétitivité de l'industrie canadienne; et
- collaborer dans le domaine de la recherche et de l'établissement des normes, et dans des contextes semblables, pour faciliter l'exportation vers le Japon.

Le FSTJ encourage les activités faisant partie intégrante de stratégies à long terme dans les organismes canadiens de recherche. Ces stratégies doivent déjà avoir désigné le Japon comme la principale source de collaboration en matière de recherche, collaboration qui devrait, là où cela est pertinent, déboucher sur de nouvelles technologies industrielles profitables au Canada.

***Qui peut faire une demande?***

Le FSTJ est accessible aux scientifiques et ingénieurs canadiens (y compris les résidents permanents et les organismes canadiens de recherche) de l'industrie, des universités et du gouvernement.

On étudie les candidatures tous les deux ou trois mois environ.

## **Activités ouvrant droit à une aide financière**

Le Fonds soutient des activités de tous les domaines de recherche, depuis les recherches de base faites dans les universités jusqu'aux travaux commerciaux de développement très risqués qui sont menés dans l'industrie. Parmi celles qui sont admissibles, citons les suivantes :

■ Des **visites** de quatre semaines au maximum faites par des **chercheurs** dans des entreprises ou des établissements japonais pour amorcer des travaux de coopération, ou pour accroître sensiblement la coopération existante. Ce ne doit pas être des visites exploratoires, mais plutôt l'étape suivante logique à franchir manifestement pour favoriser l'épanouissement de la coopération.

Les candidats doivent faire l'historique des rapports établis entre les chercheurs ou les établissements canadiens et japonais, et parler notamment des échanges d'informations sur la recherche ou les programmes.

■ Des **échanges de chercheurs**, en vertu desquels des chercheurs canadiens travaillent dans des installations des secteurs privé, universitaire ou gouvernemental, pendant six à dix-huit mois. Dans certains cas, on pourra fournir une aide financière supplémentaire à

des chercheurs menant des études postdoctorales et participant à un programme d'échanges financé par le Japon.

Tous les candidats doivent tout d'abord voir dans quelle mesure ils sont admissibles aux programmes existants de bourses de recherche financés par le Japon, et s'en servir comme il se doit. Ces programmes comprennent des bourses offertes par la Science and Technology Agency of Japan et la Japan Society for the Promotion of Science, et ils sont administrés au Canada par l'entremise du CRSNG.

■ **Le volet canadien des projets bilatéraux de recherche et de développement, nouveaux ou élargis.**

■ **Des cours de japonais pour les chercheurs canadiens ayant obtenu confirmation d'un échange ou d'une visite d'au moins six mois dans un centre de recherche japonais, ou pour les chercheurs chefs d'équipe, dans le cadre de projets en collaboration financés par le FSTJ.** Dans le cas des échanges, les candidats doivent recevoir une formation appropriée avant de partir pour le Japon.

■ **Un soutien pour les frais d'infrastructure est offert aux associations canadiennes de recherche souhaitant resserrer leurs liens avec des groupes semblables au Japon, ainsi que pour des activités dont l'objet est de diffuser les résultats des recherches et les connaissances acquises sur des travaux de recherche menés au Japon.**

Pour bénéficier d'un soutien, il faut montrer que les activités admissibles font bel et bien partie d'un projet plus vaste, permanent et possédant une orientation stratégique. Dans le cas de la **recherche fondamentale et appliquée**, l'association ou le projet proposé doit se rapporter à un plan de recherche ministériel ou institutionnel. Les projets du **secteur privé** doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale d'entreprise.

Parmi les projets *non* admissibles, citons ceux :

- qui pourraient se réaliser sans aide gouvernementale; ou
- qui bénéficieraient d'une aide plus appropriée dans le cadre d'autres programmes gouvernementaux.

## **Financement**

Le FSTJ assume jusqu'à la moitié des dépenses admissibles afférentes aux activités approuvées. Les candidats universitaires peuvent avoir droit à un remboursement maximal de 75 p.100 à ce titre. Le Fonds ne versera jamais plus que 350 000 \$ pour un projet conjoint donné. Les chercheurs acceptés à des cours de langue reçoivent une aide financière pour des cours intensifs à plein temps de neuf semaines au maximum (ou l'équivalent).

### ***Dépenses admissibles***

Tous les frais directs afférents à la collaboration sont admissibles. Cependant, il faut noter les deux points suivants :

1. On peut évaluer les frais de matériel au prorata, d'après la durée de vie utile et les autres utilisations possibles.
2. Sont exclus les frais généraux ou indirects, dont les frais d'immeuble, les frais de contentieux et de gestion, et les salaires des chercheurs universitaires et gouvernementaux (on peut inclure les salaires des chercheurs de l'industrie).

## **Comment faire une demande**

*Pour effectuer une visite au Japon, le (la) candidat(e) doit envoyer une lettre de demande et y fournir les détails suivants :*

- travaux de recherche récents faits par le (la) candidat(e) et se rapportant à la demande;
- son curriculum vitae;
- objectif de la visite et de la collaboration envisagée;
- personne(s)-ressource(s) au Japon, y compris le nom et le mandat de l'organisme hôte (institut ou compagnie);
- description de l'activité ou des contacts ayant débouché sur la visite (avec documents à l'appui);
- durée et calendrier proposés de la visite;
- ventilation des frais prévus.

*S'il s'agit de cours de langue, chaque candidat(e) doit présenter une lettre de demande et y fournir les détails suivants :*

- preuve confirmant un échange avec un établissement de recherche japonais; et
- programme de formation linguistique proposé, et frais y afférents.

**Remarque :** Il faut joindre à la demande d'aide financière intéressant le projet financé grâce au FSTJ la demande concernant les cours de japonais.

*Dans le cas de l'aide demandée pour un échange, un projet bilatéral et le financement d'infrastructure, il faut, dans la*



description dudit projet, aborder les critères d'évaluation énoncés ci-après et, notamment, les aspects suivants :

- décrire l'activité proposée en donnant notamment le nom et le curriculum vitae de chacun des chercheurs chefs d'équipe;
- préciser comment l'activité proposée se rapporte aux activités permanentes ainsi qu'aux objectifs et à la planification à long terme de l'institut, de l'entreprise ou du programme de recherche dont le (la) candidat(e) relève;
- indiquer comment le Canada bénéficiera de la collaboration;
- collègue chercheur, institution ou entreprise correspondante au Japon, et leurs rôles dans l'activité proposée;
- calendrier d'exécution du projet de collaboration;
- suivi prévu; et
- ventilation des coûts estimatifs totaux pour le Canada.

### ***Critères d'évaluation***

Toutes les demandes sont assujetties aux critères généraux suivants qui sont pertinents :

- degré d'excellence du (de la) candidat(e) et du projet de recherche;
- mesure où l'activité envisagée se rapporte aux objectifs du Fonds;
- avantages probables;
- mesure où le projet de collaboration envisagé fait partie de l'ordre des priorités d'un chercheur ou d'une équipe de recherche, ou encore du mandat d'un établissement ou d'une

entreprise, et des objectifs à long terme d'une entreprise, y compris ceux intéressant la collaboration internationale;

- ampleur de la contribution du Japon au projet;
- probabilités pour que l'activité favorise le développement commercial ou industriel au Canada;
- mesure où une aide financière de contrepartie existe auprès de sources non fédérales;
- ampleur de la participation du secteur privé;
- si la confidentialité commerciale n'est pas un facteur, mesure où un réseau de recherche canadien plus vaste pourrait profiter de l'activité proposée (diffusion des résultats de la recherche).

**Remarque :** on accordera une attention particulière aux projets qui favorisent l'interaction entre des chercheurs de divers secteurs des milieux canadiens de la recherche.

Lorsque cela est pertinent, l'activité financée par le FSTJ doit faire écho à d'autres lignes directrices et programmes du gouvernement, ou s'en inspirer (par ex., le Programme des technologies stratégiques d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, et le Programme fédéral des réseaux de centres d'excellence). Il importe d'accorder toute l'attention voulue à la protection de la propriété intellectuelle utilisée ou mise au point dans le cadre du projet mené en collaboration.

***Prière d'adresser les demandes d'aide  
financière et de renseignements aux bureaux  
suivants :***

*Demandes émanant des gouvernements fédéral  
et provinciaux :*

Affaires extérieures et Commerce extérieur

Canada

Direction des relations avec l'Asie du Nord (PNR)

Fonds de coopération scientifique et

technologique avec le Japon

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Tél.: (613) 996-0980

*Demandes émanant de l'industrie :*

Industrie, Sciences et Technologie Canada

Direction générale de la planification, de la

coordination et du contrôle

235, rue Queen

Ottawa (Ontario)

K1A 0H5

Tél.: (613) 954-2914

*Demandes émanant des milieux universitaires:*

Programmes internationaux

Conseil de recherches en sciences naturelles et  
en génie

200, rue Kent

Ottawa (Ontario)

K1A 1H5

Tél.: (613) 992-9169

***Applications and enquiries should be  
addressed to the following offices:***

*Federal and Provincial Government Applications*  
External Affairs and International Trade Canada  
North Asia Relations Division (PNR)  
Japan Science and Technology Fund  
125 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario  
K1A 0G2  
Tel: (613) 996-0980

*Industry Applications*  
Industry, Science and Technology Canada  
Planning, Co-ordination and Control Branch  
Industry and Technology Sector  
235 Queen Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0H5  
Tel: (613) 954-2914

*University Applications*  
International Programs  
Natural Sciences and Engineering  
Research Council  
200 Kent Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 1H5  
Tel: (613) 992-9169